

Mixité sociale et inégalités **(Éducation prioritaire)**

1) Introduction : définitions, citations, chiffres ...

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. (Ministère de l'Éducation Nationale - 2020).

100 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme, 450 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans ne sont pas diplômés et n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines (INSEE/DEPP).

2) Historique

1959 : Loi Berthoin, **1963** : Carte scolaire & **1975** : Loi Haby => difficultés rencontrées avec la mise en place du collège unique, l'état décide de lancer l'éducation prioritaire.

1981 : Création des Zones d'Education Prioritaire.

1982 : Loi Defferre avec logique de territorialisation (décentralisation).

1989 : La Loi d'orientation renforce l'équité et la territorialisation. Fixe comme objectif de s'adapter davantage au terrain (ex : projets d'établissements).

1997 : Relance avec les Réseaux d'Education Prioritaire qui remplacent les ZEP.

2005 : Socle commun de connaissances et de compétences.

2006: Relance avec les Réseaux Ambition Réussite & Réseaux de Réussite Scolaire

2008 : Création des internats d'excellence.

2010 : Lancement du programme Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (CLAIR).

2011 : Le programme CLAIR devient Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

2013 : Les internats de la réussite remplacent les internats d'excellence.

2013 : Volonté de refonder l'éducation prioritaire avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

2014 : Refondation de l'éducation prioritaire & référentiel de compétences de l'éducation prioritaire.

3) Enjeux

Anne Armand et Béatrice Gille, La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves (2007). Le rapport préconise => l'implication de l'ensemble des corps d'inspection notamment dans l'accompagnement des enseignants, l'importance du socle commun qui est une des pierres angulaires de la politique de l'éducation prioritaire. Il aborde l'organisation du service des enseignants. Faisant la part du rôle de l'Education nationale et de celui des partenaires, il rappelle le partenariat entre l'école et la ville.

Aziz Jellab, L'Éducation prioritaire en France. Bilan et devenir d'une politique emblématique (2020) => On ne peut pas obtenir une égalité des chances sans partir du réel. On doit sortir des principes généraux. C'est presque du cousu main qu'il faut faire selon les établissements. Les moyens financiers et pédagogiques doivent être retravaillés au plan territorial en fonction de l'évaluation de leurs effets.

L'avenir passe aussi par le renforcement d'un pilotage de proximité. Pour beaucoup d'élèves, l'école aide à se construire. Il faut miser sur la bienveillance et l'accompagnement exigeant dans un environnement sécurisant tout en valorisant la réussite.

Dubet, les places et les chances, repenser la justice sociale (2010). Il faut une équité afin de permettre une égalité pour chacun. Favoriser l'égalité des places (plutôt que l'égalité des chances) parce qu'elle resserre la structure sociale et favorise la réalisation de l'égalité des chances. L'Ecole se doit de travailler sur l'orientation pour déstigmatiser les populations et revaloriser la voie professionnelle.

Debarbieux, La violence en milieu scolaire (1996) => Importance de la stabilité des équipes pour endiguer les phénomènes de violence plus importante en éducation prioritaire = permet de créer un effet établissement favorisant un bon climat scolaire et donc moins de violence. Les ZEP sont davantage touchées par la violence scolaire.

Bautier et Rayou, Inégalités d'apprentissages (2009), Tous les élèves n'apprennent pas de la même façon (plus de difficultés en milieux populaire). En REP = Les enseignants ne traitent pas les élèves de la même manière = plus faible attente, n'élèvent pas leur niveau, ne sont pas assez formés aux processus d'apprentissages. Il existe des malentendus entre l'enseignant et l'élève. Les inégalités se forment dès l'école primaire et se transforment en inégalités sociales par la suite.

BOUDON Raymond, L'Inégalité des chances, (1973). Il met en avant l'action individuelle des individus pour comprendre pourquoi les acteurs ont intérêt, individuellement, à ce que les inégalités scolaires perdurent. Pour un individu de classe populaire, il est rationnel de ne pas trop poursuivre ses études car le rapport coût/bénéfice peut rapidement être défavorable, contrairement à un individu de classe favorisée, qui rentabilisera au mieux le diplôme obtenu.

DURU-BELLAT & VAN ZANTEN, Sociologie de l'école. L'orientation relève moins des aspirations et goûts de l'élève qu'elle ne s'assimile à la sélection des élèves brillants et à la relégation des autres, donc à un choix souvent par défaut.

PERRENOUD Philippe, Métier d'élève et sens du travail scolaire, (2013). Tous les élèves ne sont pas égaux dans leur « métier d'élève » pour décoder les attentes implicites et les curriculums cachés.

4) Politiques actuelles

2013 : Refondation de l'éducation prioritaire avec un référentiel de l'éducation prioritaire.

Le référentiel de l'éducation prioritaire établit six priorités :

1. Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert,
2. Conforter une école bienveillante et exigeante,
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires,
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative,
5. Accueillir / accompagner / former les personnels,
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

L'accueil des parents est encouragé pour mieux les associer à la vie de l'école et favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre l'école et les familles.

Les dispositifs permettant d'accroître l'ambition scolaire des élèves sont développés (cordées de la réussite, internats de la réussite...).

2014 : Réforme du collège : EPI, Parcours, Socle commun.

2016 : Les parcours d'excellence sont mis en oeuvre dans les REP+. (Dispositif global pour assurer un suivi plus efficace des élèves en lien avec la politique de la ville).

2017-2018 : La réforme qui veut diviser par deux les classes de CP/CE1 en rep et mobiliser pour la réussite de tous les élèves en 2018 (soutien famille, valorise les équipes et rep+, augmentation des effectifs pour les territoires les plus fragiles).

5) Les actions du CPE

Extrait de la circulaire de missions des CPE (2015)

Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

Ils portent une attention particulière aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves

Les CPE contribuent à mieux faire connaître le fonctionnement de l'institution scolaire et en explicitent les règles et les attentes aux familles, en portant une attention particulière à celles qui sont les plus éloignées de l'école.

Extrait du référentiel de compétences - CPE (2013)

C5 : Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

C7 : Participer à la construction des parcours des élèves

C8 : Travailler dans une équipe pédagogique

1) Diagnostic partagé

Les indicateurs sont définis collectivement

- Les CSP des familles
- Le nombre d'élèves boursiers
- Les moyens budgétaires de l'établissement
- Le nombre de partenaires externes de la ville
- Les résultats du DNB
- L'environnement de l'établissement
- L'implication des équipes pédagogiques et éducatives

2) Axes de travail

Axe n°1 : Un public spécifique en Éducation Prioritaire

Dans le cadre de la réalisation du projet d'établissement, conseil envers le chef notamment sur le développement du parcours citoyen et avenir.

Travail sur la préparation de l'accueil des nouvelles équipes pédagogiques et éducatives sur le public et les attendus.

Avoir un protocole clair et connu de tous notamment sur la discipline, les rapports d'incidents et les punitions.

Formation des assistants d'éducation nécessaire, possibilité d'avoir un Assistant Prévention et Sécurité = notamment sur les questions de violence (être vigilant sur les phénomènes de harcèlement et de violence dans la cour, être force de proposition pour apporter des améliorations sur la question du climat scolaire)

Travail sur la composition des classes de manière paritaire et en homogénéisant les niveaux de compétence des élèves.

Garantir des temps d'écoute et d'échange entre les collègues pour trouver appui et soutien en cas de difficulté face aux élèves.

Axe n°2 : Un travail collaboratif nécessaire

Travail avec les équipes pédagogiques, les équipes éducatives et le pôle médico-social

- Renforcer l'accompagnement des élèves (durant les heures d'accompagnement pédagogique, devoirs-faits). Travail méthodologique notamment avec les assistants pédagogiques

Travail avec les familles

- Lors des temps forts (rentrée, réunion trimestrielle, remise des bulletins, etc) : clarifier les règles de l'établissement
- Faire participer les familles dans les instances représentatives de l'établissement
- Favoriser un lien particulier avec les familles les plus éloignées du système éducatif (école ouverte aux parents, faire appel à des traducteurs, parler avec un langage clair et simple, passer par différents vecteurs de communication pour tenter de joindre les familles)

Travail avec les partenaires extérieurs

- Dans le cadre des actions sur la santé et la citoyenneté
- Comme relai entre l'école et le quartier (ex : avec les chargés de prévention et les médiateurs) : possibilité de créer du lien avec les familles à l'extérieur et/ou résoudre des problèmes dans le quartier
- Créer du lien avec les associations du quartier : faire du lien qui parle aux élèves et aux familles

Axe n°3 : Prendre en compte les besoins particuliers afin de favoriser le meilleur climat scolaire possible

Dans le cadre de l'heure de vie de classe en collaboration avec le professeur principal (PP) et un professeur volontaire :

- Expliciter le règlement intérieur : punitions, sanctions, droits et obligations des élèves

Dans le cadre des instances comme le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), Conseil de la Vie Collégienne (CVC) et le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) :

- Proposer des actions pour améliorer le climat scolaire (sensibilisation à la violence à l'école. Travail de lutte contre le harcèlement scolaire : mise en place du concours national contre le harcèlement (réalisation de films ou d'affiches) ou organisation d'un concours en interne par niveau ou inter-niveau)
- Former les élèves à la prise de parole dans les instances, apprendre aux élèves pour travailler en équipe. Prendre le point de vue de l'élève

En éducation prioritaire surtout : les élèves trouvent les punitions injustes et les contestent, ils ajoutent au sentiment d'injustice celui engendré par un système de notation incompris.

- Veuillez à respecter les règles en vigueur pour la sanction (non bis idem, proportionnalité, individualisation de la sanction)
- Favoriser les sanctions éducatives (commission éducative) et la mesure de responsabilisation
- Favoriser la communication non violente :
Exprimer ses satisfactions (renforcement de l'estime de soi)
Dire ses insatisfactions (sans agressivité ni colère, se centrer sur l'acte et non sur la personne)
Faire des demandes en respectant les droits de chacun (réciprocité) Ecouter l'autre avec empathie et donc comprendre la position de l'autre
- En tant que CPE, être vigilant sur les punitions (nombre d'exclusion de cours...)